



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 29 septembre 2025 tenue à la salle du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Julien RONZIER, Maire, à la suite de la convocation adressée le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq.

ETAIENT PRESENTS :

RONZIER Julien, FAURE Sophie, QUATRESOUS Christian, MONTET Frédéric,
SOUBEYRAND Daniel, POYET Manon, DETHY Annie, DUMAS Jean-Marc,
BOUTTE Thérèse.

ABSENTS EXCUSES

DAMEZET Jérôme donne pouvoir à RONZIER Julien.
POYET Mathieu

Monsieur QUATRESOUS Christian est élu secrétaire de séance

En exercice :	11
Présents :	9
Votants :	9 + 1 pouvoir

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier compte-rendu
- **Agent communal**
 - Création d'un poste d'agent technique
- **Association**
 - Remboursement de la SACEM
 - Participation financière pour une animation Bibliothèque
- **Ecole**
 - Point sur la rentrée scolaire
 - Convention avec l'école Ste Anne
- **Photovoltaïques**
 - Amortissement des travaux
- **Divers**
 - Point finance

Approbation du procès-verbal du 21 juillet 2025 à l'unanimité des membres présents.

Agent communal

- **Création d'un poste d'agent technique**

À la suite du recrutement d'un agent technique sur un poste de contractuel, une saisine du Comité Social Territorial (CST) a été effectuée auprès du Centre de Gestion de la Loire (CDG 42) afin d'obtenir un avis sur la création d'un poste permanent. Le dossier a été présenté en commission le 25 septembre et a reçu un avis favorable du CDG 42. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de suivre cet avis et d'approuver la création du poste d'agent technique

Pour : 9 + 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Association

- **Remboursement de la SACEM**

Comme chaque année, la commune prend en charge la déclaration auprès de la SACEM pour les associations locales, bénéficiant ainsi d'un tarif préférentiel. Pour l'année en cours, seule l'association NMSB a fait l'objet d'une déclaration, correspondant à un montant de 348,86 € pour les manifestations de la fête patronale et de la soirée Halloween. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de refacturer ce montant à l'association NMSB.

Pour : 9 + 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

- **Participation financière pour une animation à la bibliothèque**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été contacté le 29 août par la responsable de la bibliothèque, souhaitant organiser un événement pour célébrer les 30 ans de la bibliothèque. Un devis d'un montant de 390 € pour une animation a été reçu le 16 septembre. La responsable de la bibliothèque a validé ce devis, les affiches ayant déjà été diffusées auprès des adhérents.

Le Conseil municipal exprime sa surprise quant à la procédure suivie, estimant qu'un tel événement aurait pu être anticipé et présenté à la mairie en amont, d'autant que l'équipe de la bibliothèque compte plusieurs membres pouvant venir exposer le projet, même en l'absence de la responsable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accorder une participation financière de 150 € (7 voix pour, 1 voix pour 200 €, et 1 abstention).

7+ 1 pouvoir pour 150€ / 1 voix pour 200€

Abstention : 1

Ecole

- **Point sur la rentrée scolaire**

La rentrée scolaire s'est déroulée le 1er septembre, marquée par la visite surprise de Madame ROBERT, inspectrice de l'académie, venue effectuer un comptage des effectifs par classe.

Le 4 octobre, l'académie a informé par téléphone le directeur de l'école ainsi que Monsieur le Maire de l'ouverture provisoire d'une classe supplémentaire sur la commune de Soleymieux pour l'année en cours. La semaine suivante, les élèves de CE1 de Saint-Jean ont été transférés sur Soleymieux, une enseignante ayant été affectée sur ce nouveau poste. Ce réajustement a entraîné un léger chamboulement en début d'année scolaire, mais il s'avère positif pour le confort et la réussite des élèves. Pour cette année, le RPI compte 130 élèves, répartis sur plusieurs sites, avec à Soleymieux les classes du CE1 au CM2, soit trois classes au total.

- **Convention avec Ecole Ste Anne**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de renouveler la convention scolaire avec l'école privée Sainte-Anne pour l'organisation du temps de midi sur la nouvelle année scolaire.

La convention demeure identique à celle de l'année 2024-2025, à l'exception d'une clause de reconduction tacite, qui prévoit son renouvellement automatique d'année en année.

Il est précisé que, chaque année avant la rentrée scolaire, la commune transmettra au président de l'OGEC les tarifs du prestataire de livraison ainsi que les tarifs de la cantine en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la convention

Pour : 9 + 1 pouvoir

Contre : 0 Abstention : 0

Photovoltaïques

- **Amortissement des travaux**

Madame la Première Adjointe informe le Conseil que la commune a reçu un courriel du SGC de Montbrison précisant la nécessité d'amortir les travaux d'installation des panneaux solaires.

Le SGC préconise un amortissement sur 20 ans, tant pour la dépense engagée que pour la subvention perçue dans le cadre de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare favorable à cet amortissement et autorise Monsieur le Maire à procéder à une Décision Modificative (DM) afin d'effectuer les écritures comptables correspondantes pour l'exercice en cours, selon le détail présenté ci-dessous.

DM à prévoir

Section d'investissement	Dépenses	Montant	Recettes	Montant
	2135	991,00 €		
040/13915	687,00 €		040/28135	1 678,00 €
Total	1 678,00 €		Total	1 678,00 €

Section de fonctionnement	Dépenses	Montant	Recettes	Montant
				701
	042/6811	1 678,00 €	042/777	687,00 €
Total		1 678,00 €	Total	1 678,00 €

Pour : 9 + 1 pouvoir

Contre : 0 Abstention : 0

Divers

- Point sur les finances

Madame la Première Adjointe présente un bilan provisoire des finances 2025. Elle précise que l'ensemble des subventions prévues pour les travaux de la salle des fêtes ont été perçues, à l'exception de la participation de LFA. Le Département a informé la commune que le dossier déposé en 2023 sera examiné en commission à la fin du mois d'octobre.

À l'issue de cette commission, la commune pourra formuler la demande de versement auprès de LFA.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 21h30.

Le Maire,
Julien RONZIER



Le Secrétaire de séance,
Christian QUATRESOUS

